



Paris, le 22 avril 2020

Communiqué COVID-19

Report de la date de publication du rapport financier et de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle relatifs aux comptes clos le 31 décembre 2019 :

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'établissement des comptes consolidés du groupe Foncière Paris Nord a été retardé en particulier en raison de l'état de santé du responsable de la consolidation affecté par le Covid-19.

Cette absence a également impacté les procédures d'audit qui sont toujours en cours à ce jour (les travaux se réalisant à distance, les bureaux du groupe étant fermés), mais qui ne pourront être finalisées d'ici le 30 avril 2020.

Aussi, le Conseil d'administration a-t-il décidé de faire usage des dispositions prévues par l'Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant sur l'adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19 et de reporter, d'un délai maximum de quarante-cinq (45) jours, soit au 15 juin 2020 au plus tard, la tenue du Conseil d'administration devant arrêter les comptes clos le 31 décembre 2019, ainsi que la publication du rapport financier dans le même délai.

La tenue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes se déroulera quant à elle au plus tard le 30 juillet 2020 à huis clos, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas identifié de risques spécifiques relatifs au Covid-19.

Ce faisant, le communiqué sur le résultat et les comptes 2019, et la diffusion du rapport financier annuel sur notre site, seront reportés d'autant, et les dates de diffusion feront l'objet d'une communication dès qu'elles seront fixées.

Le Conseil d'administration